

*Mairie
de le Château
d'Oléron*



MISE EN CONCURRENCE
POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
-
EN VUE D'UNE ACTIVITE ARTISANALE

Cahier des charges

-

MISE A DISPOSITION DU FORT PATE

Préambule :

Dans le cadre du projet d'animation visant à la dynamisation du secteur portuaire et à la préservation de son patrimoine, la Commune du Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à rendre accessible le « Fort Pâté », ouvrage défensif construit au XVIIème siècle.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure :

Appel à candidature pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :

La Commune du Château d'Oléron informe le public de la vacance du Fort Paté, ouvrage défensif situé au port d'une superficie d'environ 1 000m². Afin de pouvoir continuer à faire découvrir ce bâtiment historique la Commune cherche un occupant qui s'assurera d'ouvrir et de fermer les lieux sur une plage horaire la plus longue possible et a minima du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année.

L'occupant pourra également utiliser cet espace en tant qu'atelier ou espace de commercialisation de ses propres créations seulement. Il devra cependant laisser libre aux visiteurs toutes les salles du fort ainsi que la terrasse.

Lieu d'exécution : Cf plan joint.

Date de début de l'AOT : 1^{er} juillet 2026

Durée et occupation :

La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans, à partir du 1er juin 2026, renouvelable une fois par avenant pour la même période, sur accord exprès des 2 parties, 3 mois avant le terme de la convention.

Redevance :

En vertu de l'article L2125-1 du CG3P, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.

L'occupation de cet espace est n'est pas donc assujettie à une part fixe.

L'occupant devra faire son affaire des charges courantes inhérentes à son activité notamment sa consommation d'électricité. Il assumera également tous les frais d'entretien liés à l'utilisation de cet espace. L'occupant devra fournir une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité.

Date limite de dépôt des candidatures :

Le 31 mai à minuit

Les plis devront nous parvenir en priorité par mail à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr avec comme objet « **AOT Fort Paté** » ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. La qualité du projet d'exploitation en tenant compte du type d'activité proposé, du type d'art de l'occupant, et de son intégration dans le bâtiment du Fort Paté et son histoire : 60%
2. La périodicité d'ouverture du Fort Paté et de ses extérieurs et les horaires associés (calendrier prévisionnel à fournir) : 40%

Cette liste d'items n'est pas exhaustive, sera appréciée la capacité du candidat à se projeter sur le site et sa présentation globale.

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1^{er} tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges ;
- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site.
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site
- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement merci de vous adresser à la Mairie :

mairie@lechateaudoleron.fr ou au 05 46 75 53 00

Annexe : plan joint

L'emplacement objet du présent appel à candidature est celui matérialisé par le plan ci-dessous :

